

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100	
Réf. (kit chimique)	: 103015-100	
Référence	: Oligomycin	Non disponible.
	: FCCP	Non disponible.
	: Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations	: Uniquement des fins de recherche. Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO).	
	<input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin	6 x 5.722 mg
	FCCP	6 x 22.593 mg
	Antimycin A/ Rotenone	6 x 5.725 mg

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG  
Hewlett-Packard-Str. 8  
76337 Waldbronn  
Allemagne  
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds\_author@agilent.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin	Mélange
	FCCP	Mélange
	Antimycin A/ Rotenone	Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

##### Antimycin A/ Rotenone

H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Composants de toxicité inconnue	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin	Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation inconnue : 1 - 10%
	FCCP	Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation inconnue : 1 - 10%
	Antimycin A/ Rotenone	Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation inconnue : 1 - 10%

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger** :  Antimycin A/ Rotenone



**Mention d'avertissement** :  Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Pas de mention d'avertissement.  
Pas de mention d'avertissement.  
Attention

**Mentions de danger** :  Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**Prévention** :  Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.  
Non applicable.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention** :  Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.  
Non applicable.  
P391 - Recueillir le produit répandu.

**Stockage** :  Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

**Élimination** :  Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.  
Non applicable.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**Ingrédients dangereux** : Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** :  Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
Non applicable.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

**Avertissement tactile de danger** : Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Non applicable.  
Non applicable.  
Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Aucun connu.  
Aucun connu.  
Aucun connu.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.1 Substances** : Oligomycin Mélange  
 FCCP Mélange  
 Antimycin A/ Rotenone Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
<b>Oligomycin</b> Chlorure de sodium	CE: 231-598-3 CAS: 7647-14-5	≤3	Eye Irrit. 2, H319	[1]
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	CE: 231-598-3 CAS: 7647-14-5	≤3	Eye Irrit. 2, H319	[1]
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium	CE: 231-598-3 CAS: 7647-14-5	≤3	Eye Irrit. 2, H319	[1]
antimycine A	CAS: 1397-94-0	≤0.3	Acute Tox. 2, H300 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)	[1]
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychroméno[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	CE: 201-501-9 CAS: 83-79-4 Index: 650-005-00-2	≤0.3	Acute Tox. 3, H301 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	[1]
			<b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** : Oligomycin Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

FCCP Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Antimycin A/ Rotenone Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

<b>Inhalation</b>	: Oligomycin	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin	Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

<b>Protection des sauveteurs</b>	: Oligomycin	ceinture ou un ceinturon.
	FCCP	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin traitant</b>	: Oligomycin	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	FCCP	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	Antimycin A/ Rotenone	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements spécifiques</b>	: Oligomycin	Pas de traitement particulier.
	FCCP	Pas de traitement particulier.
	Antimycin A/ Rotenone	Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	: Oligomycin	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	FCCP	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
	Antimycin A/ Rotenone	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	: Oligomycin	Aucun connu.
	FCCP	Aucun connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers dus à la substance ou au mélange</b>	: Oligomycin	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
	FCCP	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
	Antimycin A/ Rotenone	Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	: Oligomycin	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal
	FCCP	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal
	Antimycin A/ Rotenone	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	: Oligomycin	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	FCCP	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	Antimycin A/ Rotenone	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b>	: Oligomycin	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	FCCP	Les pompiers devront porter un équipement de protection



## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Antimycin A/ Rotenone

approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Oligomycin

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

FCCP

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Antimycin A/ Rotenone

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes** : Oligomycin

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

FCCP

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

Antimycin A/ Rotenone

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Oligomycin

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

FCCP

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Antimycine A/ Rotenone	égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
------------------------	---

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	: Oligomycine	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	FCCP	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
	Antimycine A/ Rotenone	Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.
---	---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures de protection</b>	: Oligomycine	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	FCCP	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Antimycine A/ Rotenone	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Oligomycine	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
	FCCP	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Antimycin A/ Rotenone

avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

:  Digomycin

Température de stockage: température ambiante. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

FCCP

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Antimycin A/ Rotenone

Température de stockage: température ambiante. Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
<input checked="" type="checkbox"/> Antimycin A/ Rotenone E1	100	200

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

<b>Recommandations</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.
<b>Solutions spécifiques au secteur industriel</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	: Oligomycin	Solide.
	FCCP	Solide.
	Antimycin A/ Rotenone	Solide.
<b>Couleur</b>	: Oligomycin	Blanc.
	FCCP	De couleur pâle. / Jaune.
	Antimycin A/ Rotenone	Blanc.
<b>Odeur</b>	: Oligomycin	Inodore.
	FCCP	Inodore.
	Antimycin A/ Rotenone	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>pH</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Densité de vapeur</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Oligomycin	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	FCCP	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Oligomycin	Le produit est stable.
	FCCP	Le produit est stable.
	Antimycin A/ Rotenone	Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Oligomycin	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	FCCP	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Oligomycin	Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.
	FCCP	Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.
	Antimycin A/ Rotenone	Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Oligomycin	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	FCCP	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<b>Oligomycin</b> Chlorure de sodium	DL50 Voie orale	Rat	3000 mg/kg	-
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	DL50 Voie orale	Rat	3000 mg/kg	-
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium antimycine A (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	DL50 Voie orale	Rat	3000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	28 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	25 mg/kg	-

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Voie orale	9000.9 mg/kg

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>Oligomycin</b> Chlorure de sodium	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium	Yeux - Irritant moyen Peau - Faiblement irritant	Lapin Lapin	- -	10 milligrams 24 heures 500 milligrams	- -
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen Peau - Faiblement irritant	Lapin Lapin	- -	10 milligrams 24 heures 500 milligrams	- -
	(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Lapin	-	1 Percent	-

### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

### Danger par aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** :  Oligomycin Non disponible.  
FCCP Non disponible.  
Antimycin A/ Rotenone Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : Oligomycin Aucun effet important ou danger critique connu.  
FCCP Aucun effet important ou danger critique connu.  
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Oligomycin Aucun effet important ou danger critique connu.  
FCCP Aucun effet important ou danger critique connu.  
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Oligomycin Aucun effet important ou danger critique connu.  
FCCP Aucun effet important ou danger critique connu.  
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

<b>Généralités</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Oligomycin	Aucun effet important ou danger critique connu.
	FCCP	Aucun effet important ou danger critique connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
<b>Œligomycin</b> Chlorure de sodium	Aiguë CE50 4.74 g/L Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë C150 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larves	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	3 semaines
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	Aiguë CE50 4.74 g/L Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë C150 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larves	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	3 semaines
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium	Aiguë CE50 4.74 g/L Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë C150 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larves	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	3 semaines
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
antimycine A	Aiguë CE50 0.024 ppm Eau de mer	Crustacés - Penaeus duorarum	48 heures
	Aiguë CE50 0.02 µg/l Eau douce	Poisson - Sander vitreus - Juvénile de 10 centimètres environ	96 heures
(2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,	Aiguë CE50 190 µg/l Eau douce	Crustacés - Simocephalus	48 heures

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	Aiguë CE50 3.7 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1.9 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.3 ppb Eau douce Chronique NOEC 1.01 ppb	serrulatus - Larves  Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures 21 jours 32 jours
---	--	---	--

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Antimycin A/ Rotenone (2R,6aS,12aS)-1,2,6,6a,12,12a-hexahydro-2-isopropényl-8,9-diméthoxychromène[3,4-b]furo[2,3-h]chromène-6-one	4.1	25.7	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID / IMDG / IATA : Non réglementé.

### Autres informations

Remarques: Quantités de minimis

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

<b>Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux</b>	: Oligomycin	Non applicable.
	FCCP	Non applicable.
	Antimycin A/ Rotenone	Non applicable.

### Autres Réglementations UE

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

#### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

### Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

#### Critères de danger

##### Catégorie

Antimycin A/ Rotenone  
E1

### Réglementations nationales

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Date d'édition/Date de révision : 07/05/2018

18/20

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

<b>Australie</b>	: Indéterminé.
<b>Canada</b>	: Indéterminé.
<b>Chine</b>	: Indéterminé.
<b>Europe</b>	: Indéterminé.
<b>Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (ENCS):</b> Indéterminé. <b>Inventaire du Japon (ISHL):</b> Indéterminé.
<b>Malaisie</b>	: Indéterminé.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	: Indéterminé.
<b>Philippines</b>	: Indéterminé.
<b>République de Corée</b>	: Indéterminé.
<b>Taiwan</b>	: Indéterminé.
<b>Thaïlande</b>	: Indéterminé.
<b>Turquie</b>	: Indéterminé.
<b>États-Unis</b>	: Indéterminé.
<b>Viêt-Nam</b>	: Indéterminé.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Oligomycin</b> H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>FCCP</b> H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> H300 H301 H315 H319 H335 H400 H410	Mortel en cas d'ingestion. Toxique en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

<b>Oligomycin</b> Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
<b>FCCP</b> Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 3, H301 Aquatic Acute 1, H400  Aquatic Chronic 1, H410  Eye Irrit. 2, H319  Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

**Date d'édition/ Date de révision** : 07/05/2018

**Date de la précédente édition** : 31/01/2017

**Version** : 3

#### Avis au lecteur

**Exclusion de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.